

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 07 mai 2019

Convocation du 02 mai 2019

Présents : Madame BEILLARD, Madame RAVENEAU, Monsieur CHAPEAU, Mesdames COUET, LAURENT, BONIN, PICHONNEAU Messieurs LHUILLIER, GROLLEAU, PIAU, ROUSSIASSE.

Excusés : Madame BAUDRY, Messieurs BOSSIS, DELAUNAY.

Secrétaire de séance : Madame BONIN.

Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 09 avril 2019.

Prix de la carte de cantine

Le conseil municipal fixe le prix de la carte de 12 repas à 41 € pour la rentrée scolaire 2019/2020.

Stationnement des gens du voyage sur le territoire de la commune

La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire satisfaisant à ses obligations réglementaires en matière d'accueil des gens du voyage, la municipalité décide d'interdire, par voie d'arrêté, le stationnement de résidences mobiles sur le territoire de la commune en dehors des aires et terrains existants et identifiés au titre de la compétence intercommunale.

Indemnité surveillance plans d'eau

Le conseil décide de reconduire cette indemnité pour l'année 2019.

Etude projet city stade

Le conseil municipal envisage la création d'un city stade sur la commune. La commission sport se réunira prochainement pour étudier la mise en œuvre de ce projet.

Prieuré : Présentation rapport du cabinet PEREIRA Architectes

Madame le maire présente au conseil municipal le rapport du cabinet PEREIRA Architectes pour la future reconversion du Prieuré en équipement culturel.

Trois grands pôles seront définis (Bibliothèque, Musique et Associations).

Le conseil municipal donne son accord pour la réalisation des diagnostics obligatoires et investigation nécessaires pour la poursuite des études.

DPU

Le Conseil Municipal décide de ne pas préempter sur les parcelles situées « 11 Rue des Sablons ».